



RÉSUMÉ EXÉCUTIF DU PREMIER RAPPORT SUR LE PROJET DES CERTIFICATS BIODIVERSITÉ

Octobre 2024 – Olivier Blumberger, Hélène Soubelet, Denis Couvet

CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ ET FINANCE DURABLE

La lutte contre la dégradation de la nature doit être considérée dans un contexte de stratégie globale de la société¹.

Le Cadre mondial de la biodiversité vise à inverser la tendance de déclin du vivant d'ici 2030, en protégeant et restaurant 30% de la nature, en réduisant les pressions sur la biodiversité et en rendant durable la consommation.

La finance durable a un rôle important à jouer dans ce contexte. Elle peut contribuer à optimiser le potentiel de solutions fondées sur la nature, à soutenir les pratiques les moins impactantes et son corollaire, ne plus soutenir les pratiques les plus destructrices, avec des mécanismes de financement innovants, comme les crédits de biodiversité. Ceux-ci sont directement liés au Cadre mondial de la biodiversité, en particulier par le biais des objectifs 19(c) et 19(d).

Les marchés volontaires de crédits de biodiversité à haute intégrité sont en cours de développement et constituent un point clé de l'ordre du jour de la COP16 de la Convention sur la diversité biologique (CDB). Ils font également l'objet d'échanges au sein d'instances intergouvernementales comme le groupe de travail sur la finance durable (SFWG) du G20.

CONTEXTE

Nous considérons que l'objectif d'un mécanisme de certificats biodiversité est de contribuer de façon crédible et significative aux objectifs globaux pour la biodiversité, tout en étant juste sur le plan socio-économique. Pour couvrir tous les risques et les enjeux, nous considérons ces mécanismes au sens général : volontaire ou réglementaire, de compensation ou de contribution, pour la conservation et/ou la restauration.

CARTOGRAPHIE DES RISQUES POUR LA NATURE ET OPPORTUNITÉS, EN LIEN AVEC LA QUALITÉ DES CERTIFICATS

Sept catégories de risques pour la nature qui concernent directement les certificats ont été identifiés, à partir d'une revue de la littérature scientifique :

- **Risques liés au caractère compensatoire du mécanisme** : la compensation des impacts entraîne une moindre réduction ou un moindre évitement des impacts lorsque la hiérarchie des actions i) « éviter d'abord », ii) « réduire ce qui n'a pas pu être évité » et iii) « compenser ce qui n'a pas pu être réduit » n'est pas respectée.
- **Risques de « greenwashing »** : la communication autour de bonnes pratiques vient occulter des impacts négatifs générés par ailleurs.

¹ Financial Stability Board, July 2024. Stocktake on Nature-related Risks Supervisory and regulatory approaches and perspectives on financial risk

- **Risques liés au caractère volontaire du mécanisme** : un mécanisme volontaire prédominant pourrait réduire ou ralentir le recours à la réglementation et rendre moins homogènes, moins rapides ou moins efficaces les trajectoires de réduction des impacts des acteurs.
- **Risques liés à la méthode d'évaluation** : l'absence de méthode fiable, fondée sur la science et robuste peut atténuer les impacts positifs du mécanisme sur la biodiversité :
 - Risques liés à une métrique unique
 - Risques de surestimation des gains de biodiversité
 - Risque de double comptabilité des gains de biodiversité
 - Risques liés à l'absence, de standardisation, de transparence sur les liens d'intérêts, de contrôle du processus
- **Risque lié à l'absence de valorisation des acquis** et éléments du paysages déjà favorables à la biodiversité.
- **Risques liés à la Non-Permanence** dans le temps des gains biodiversité.
- **Risques liés aux déplacements des impacts** hors du territoire certifié.

ANALYSE DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE

Pour être efficace, le mécanisme doit être de qualité et crédible, afin d'atteindre une certaine échelle de déploiement. L'analyse de l'offre et de la demande a été réalisée à partir des entretiens, et de la revue de publications indépendantes.

La demande serait le principal facteur limitant pour un passage à l'échelle du mécanisme. La demande de type « réglementaire » sera principalement déterminée par l'anticipation et les évolutions liées à la réglementation. La demande de type « volontaire » dépendra principalement de la crédibilité du mécanisme et de sa capacité de déploiement (simplicité, prix etc...).

L'offre dépendra principalement des caractéristiques techniques du mécanisme, de la distribution des rôles et des revenus entre les différents acteurs, ainsi que des capacités et de la sécurité du financement initial.

DISCUSSION ET OUVERTURE

Réglementaire vs. Volontaire

De prime abord, seul un mécanisme réglementaire obligatoire pourrait garantir véritablement un certain niveau de demande. Même si la piste de la demande volontaire est tout à fait crédible eu égard aux développements récents au niveau international, l'articulation de ce type de mécanisme avec la réglementation sera capitale.

Compensation vs. Contribution

La notion de "compensation biodiversité" soulève de nombreuses questions, et ne semble pas constituer une piste souhaitable pour un mécanisme volontaire sans la mise en place de garde-fous importants dans les cas où c'est possible (cf. qualité des certificats). Cela entraînerait vraisemblablement des difficultés à générer de la demande, également suite aux réactions d'observateurs (scientifiques, ONG). Il semble préférable, pour les mécanismes volontaires, de privilégier un principe de contribution. Les mécanismes obligatoires qui disposent d'un pouvoir contraignant pourraient ainsi plus facilement encadrer et restreindre les actions néfastes sur la biodiversité.

Rôle des parties prenantes locales et des connaissances associées

L'implication des parties prenantes locales, dont les peuples autochtones et communautés locales, à tous les niveaux du mécanisme, et particulièrement dans la phase de conception, la gouvernance, la mise en œuvre, est incontournable pour sa pérennité.

En outre, ces parties prenantes doivent accéder au partage des bénéfices générés par un tel mécanisme.

SOUTIENS INSTITUTIONNELS